

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-048

Date de convocation : 04/06/2026	Le 8 juin 2026 à 20h00 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présent : 13 Qui ont pris part à la délibération : 14	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, CHAMPLOY Marie-Dominique
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/06/2026	Etaient excusés : LAURICELLA Béatrice (procuration à Mme. CHAMPLOY). Etaient absents : LAMARCHE Aurélien SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE LUZE Laurence

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – PLACE DU BARRY– ANNEE 2026

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2025-008 autorisant le lancement du projet d'aménagement de la place du Barry,

Considérant les travaux relatifs à l'opération « Aménagement de la place du Barry »

Considérant le budget de la commune ;

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE SOLLICITER** le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2026, à hauteur de 24 500 € pour les travaux de sécurisation de la place du Barry.

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessous :

Coût de l'opération HT

Travaux place du Barry et rue de la Mairie :	566 525,00€ HT
Maitrise d'œuvre et études :	141 631,25€ HT
TOTAL :	708 156,25 € HT

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Financement de l'opération HT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE AMENDES DE POLICE 2026 PLACE DU BARRY	24 500,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE CONTRAT VAUCLUSE AMBITION – part TEE	39 360,00
ETAT – Fonds Vert – renaturation en ville	249 156,25
REGION – Nos Communes d'abord	113 600,00
AGENCE DE L'EAU-	80 000,00
TOTAL	506 616,25
Autofinancement de la Commune	201 540,00

VOTE :

POUR : 12 (Messieurs TCHOBDRENOVITCH, BOURELLY, MONTAGNE, FERISE, ARMANDO, BERTRAND et Mesdames VITALE, GIMENEZ, MABY, DE LUZE, MARTIN, RÉAUX)

CONTRE : 2 (Mme. CHAMPLOY, M. LAMARCHE (procuration à Mme. CHAMPLOY))

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Laurence DE LUZE



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

